

CH_VB 2286 2008-0868 vom 8. April 2008

Bundesverwaltung, 2008-04-08, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2286_2008-0868_

FR: CH_VB 2286 2008-0868 du 8 avril 2008

IT: CH_VB 2286 2008-0868 del 8 aprile 2008

Volltext

2286 2008-0868 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 Loi sur le travail (LTr)) – 08-11764 / 101162 Patric métal SA, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane plieuses CNC, poinçonneuses CNC, découpage laser, soudure et atelier de peinture. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 50 H 06.03.2008–31.03.2011 (Renouvellement/modification) Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 Loi sur le travail (LTr)) – 08-11759 / 101923 Tornos SA, 2740 Moutier usinage: 12 centres d'usinage CNC et leur alimentation automatique / fabrication îlot A centre AXA horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 12 H 27.02.2008–28.02.2011 (Modification) Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 Loi sur le travail (LTr)) – 08-11790 / 100578 Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins production pharmaceutique, conditionnement, flux matière, logistique, service maintenance et services supports horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 91 H, 89 F 01.01.2006–31.12.2008 (Modification) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

2287 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 Loi sur le travail (LTr)) – 08-11612 / 111184 Tobler Technique du Bâtiment SA, 1023 Crissier expédition et service de nuit horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 36 H, 6 F 29.02.2008–28.02.2011 (Modification) – 08-11637 / 108417 Lamina Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains frittage, recouvrement, sablage, rodage et pressage. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 10 H 01.04.2008–30.03.2011 (Nouveau permis) – 08-11640 / 100606 Heraeus Materials SA, - Cossonay-Gare départements: rectifiage, assemblage, fils, électro-érosion et redressage. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 48 H, 32 F 19.02.2006–18.02.2009 (Modification) – 08-11644 / 101755 Décovi SA, 2824 Vicques décolletage et reprise besoin urgent 26 H, 8 F 10.04.2008–30.04.2011 (Renouvellement/modification) Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a Loi sur le travail (LTr)) – 08-11597 / 100163 GEBERIT FABRICATION SA, 1762 Givisiez Usine de fabrication de tubes en métal-plastique, emballage et réticulation. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 48 H 20.02.2008–31.01.2011 (Renouvellement)

2288 Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)) – 08-11638 / 108417 Lamina Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains maintenance: interventions lors de pannes des équipements de production horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 2 H 01.04.2008–30.03.2011 (Nouveau permis) – 08-11643 / 111248 Tyco Fire & Integrated Solutions SA, 1028 Préverenges service technique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 3 H 01.04.2008–30.03.2011 (Nouveau permis) Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a Loi sur le travail (LTr)) – 08-11641 / 111141 3PL SA, 1373 Chavornay département Café: Déchargement des wagons besoins spéciaux de consommation 6 H 01.04.2008–30.03.2011 (Nouveau permis) Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a Loi sur le travail (LTr)) – 08-11594 / 110290 Feldschlösschen Getränke AG, 1762 Givisiez Préparation des commandes, livraison besoins spéciaux de consommation 12 H 01.06.2008–31.05.2011 (Renouvellement)

2289 Permis de travail en continu (art. 24 Loi sur le travail (LTr), art. 36 à 38 Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)) – 08-11376 / 100563 Nestlé Suisse S.A., 1350 Orbe production du café soluble, stretching, service de maintenance technique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 84 H, 1 F 17.04.2008–30.04.2011 (Renouvellement) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48). 8 avril 2008 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 14 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 08.04.2008 Date Data Seite 2286-2289 Page Pagina Ref. No 10 141 633 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.